

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2026-5

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Excusés :	2
- Procuration :	1
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Date convocation :	18/05/2026
Date d'affichage :	18/05/2026

Le vingt-sept mai deux mil vingt-six, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à CORMATIN – bureau de l'EPAGE au 1, rue de la mairie, sous la présidence de M. Jacques CHORIER.

Etaient présents : Jean-François FARENC, Jean-Marc BERTRAND, François BONNETAIN, Jean-François DEMONGEOT, Jean-Luc AUBOEUF, Vincent MAYEL, Thierry PARRET, Jean-François BORDET, Jean-Michel COGNARD, Christian PROTET, Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN, Jean-Michel MOREY

Procurations : Patrick THEVENIAUX à Christian PROTET

Etaient excusés : Patrick THEVENIAUX, Pascal GUENARD

A été nommé **Secrétaire de séance :** Jean-Michel COGNARD

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu les statuts de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne,

Vu l'article L5711-1 du CGCT relatif aux règles régissant les syndicats mixtes fermés,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 mai 2026 à l'élection du Président de l'EPAGE du Bassin Versant de la Grosne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De fixer** le nombre de Vice-Présidents du Comité Syndical à 3,
- **De fixer** le nombre d'autres membres du bureau syndical à 3.
- Le bureau de l'EPAGE sera donc composé du Président, des 3 vice-Présidents et de 3 autres membres de bureau, soit 7 personnes au total.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

et publication du :

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 071-200095990-20260527-DE_2026_5-DE

S²LO

Le Président,
M. Jacques CHORIER

Le secrétaire,
M. Jean-Michel COGNARD

